

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène, MRCELA Christel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis, ROCHHIA Emmanuel

Excusé : PELLETIER Lionel

Secrétaire : PERRAUD Claude

Délibération – Budget Communal :

Mr Olivier Rémy, Trésorier de la Perception de Bletterans a présenté le compte de gestion 2015, le budget primitif 2016 ainsi que la valorisation de la commune de Rye, accompagné par Françoise Arnaud, Adjointe au Maire, pour le détail du compte administratif 2015.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2015
- d'approuver le compte administratif 2015
- d'approuver l'affectation du résultat
- de voter le budget primitif 2016 tel que présenté par Mr le Maire.

Délibération – Taux Taxes Locales Directes 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases reçues par les services des finances publiques pour les TLD et demande à délibérer sur les taux à appliquer pour 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016, soit :

- taxe d'habitation : 7.16 %
- taxe foncière (bâti) : 17.79 %
- taxe foncière (non bâti) : 32.73 %

Délibération – Travaux sylvicoles 2016 :

Monsieur le Maire présente les travaux sylvicoles préconisés pour 2016, plus précisément du broyage sur la parcelle 36 et du nettoyage manuel sur la parcelle 12.aj.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de valider le devis de l'ONF pour un montant total de 3 964.86 € TTC à imputer à la section d'investissement.

Informations diverses :

- Ventes de bois parcelle 23 et 24 : Les ventes concernent les entreprises Manzoni 788 € et Melesi 6 193 €.
- Mr le Maire informe les élus de la proposition financière de Mme Babin pour la vente de sa maison, 1 rue Routhier. Elle propose de la vendre pour la somme de 15 000 €. Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette offre et demandent au Maire de formuler une réponse négative.
- Un rapport de la Sogedo nous informe de la conformité de nos bornes à incendie.
- Panneau d'affichage au Ferment : Mme Bassot, propriétaire de l'habitation située Aux Terres Rouges n° 1, souhaitant procéder au ravalement de la façade de sa maison, a demandé à la mairie l'enlèvement définitif du panneau d'affichage qui était fixé sur une de ses façades. Le conseil municipal accepte cette demande et décide de le supprimer définitivement.